Caisse de solidarité

Depuis de très nombreuses années une CAISSE DE SOLIDARITÉ fonctionne au lycée Henri Poincaré, selon une décision de son Conseil d'Administration.

Cette décision répond à un besoin de pouvoir aider les étudiant(e)s qui rencontrent des difficultés pour financer leurs études, notamment des sorties pédagogiques, des frais d'inscription aux concours ou des frais de déplacement pour les oraux des concours, des matériels pédagogiques et/ou des frais divers.

Sachant que les fonds de cette caisse proviennent exclusivement des dons des étudiant(e)s, vous pouvez, si vous le souhaitez, y **apporter votre contribution** en glissant dans le dossier d'inscription un **chèque libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable du lycée Henri Poincaré**. Chaque année, après étude du dossier, des étudiant(e)s **bénéficient d'une aide** pour financer une sortie pédagogique, des frais de concours, du matériel divers ou des difficultés temporaires.

Nous vous remercions donc de bien vouloir inscrire au dos du chèque : Caisse de solidarité, le nom et la filière de l'étudiant(e).

Le proviseur,

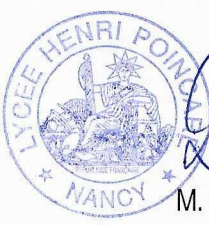

M. SCHNITZLER